

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 juin 2024

Objet : Election des Vice-Présidents du Conseil d'administration et désignation d'un nouveau membre du Bureau de l'OPH Rives de Seine Habitat

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Vincent FRANCHI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Gérard HUOT- Monsieur Luc AIT AISSA – Monsieur Philippe LAUNAY

Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur Bernard GAHNASSIA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Madame Chantal LABORDA à Monsieur Luc AIT AISSA
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI à Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI

Etaient excusés :

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE

Etaient absents :

Monsieur Hugo DAPINO

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 421-12 ;

Vu la délibération en date du 13 juillet 2022 de l'OPH Rives de Seine Habitat, relative à l'installation des membres du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Rives de Seine Habitat ;

Vu la délibération en date du 13 juillet 2022 de l'OPH Rives de Seine Habitat, relative à l'élection des administrateurs appelés à siéger au Bureau et à l'élection des Vice-Présidents ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2024, relative à l'installation d'un nouveau membre du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Rives de Seine Habitat ;

Considérant que la démission d'Agnès POTTIER-DUMAS du Conseil d'administration de l'OPH en date du 19 mars 2024 a rendu un siège vacant au Bureau et vacant la fonction de 1^{er} Vice-Président de l'OPH ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner à nouveau un 1^{er} et un 2^{ème} Vice-Président ;

Vu la ou les candidatures de Philippe LAUNAY pour l'élection d'un membre du Bureau ;

Vu la ou les candidatures de Jacques KOSSOWSKI au poste de 1^{er} Vice-président (qui supplé le Président en cas d'absence ou d'empêchement), et le résultat du vote du Conseil d'administration à ce sujet ;

Vu la ou les candidatures de Frédéric ROBERT au poste de 2^{ème} Vice-président ;

Vu les votes exprimés par les administrateurs présents ou représentés pour :

- L'élection d'un membre du Bureau,
- L'élection d'un 1^{er} Vice-Président,
- L'élection d'un 2^{ème} Vice-Président,

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le Bureau du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Rives de Seine Habitat est constitué, outre le Président du Conseil d'administration, Président de droit, de 6 membres dont un représentant des locataires.

Article 2 : Le Bureau du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Rives de Seine Habitat est constitué ainsi qu'il suit :

- Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Président
- Jacques KOSSOWSKI, 1^{er} Vice-Président
- Frédéric ROBERT, 2^{ème} Vice-Président
- Vincent FRANCHI,
- Sybille d'Aligny,
- Philippe LAUNAY,
- Luc AIT AISSA, (représentant des locataires).

Article 3 : Le Président est autorisé à prendre tous les actes et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Résultat des votes : 28 voix pour

La délibération N° 2 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 4 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOPTÉ
Pour Extrait Conforme
Le Président,
